

Angers, le 16 janvier 2009

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice des Services Départementaux  
de l'Education Nationale de Maine et Loire

à

Monsieur le Directeur  
de l'IUFM

Dossier suivi par  
Valérie BLANVILLAIN

Tel :  
02 41 74 34 79  
fax :  
02 41 44 29 14  
mel :  
ce.cab49@ac-nantes.fr

Cité administrative  
15 bis Rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter votre concours pour la mise en œuvre du droit d'accueil dans certaines petites communes qui n'ont pu constituer la liste des personnes susceptibles d'être mobilisées pour assurer sous l'autorité des maires l'accueil des enfants lorsque cela s'avère nécessaire les jours de grève des enseignants.

Je vous serais reconnaissante de faire connaître ma demande à vos étudiants : sont ils disponibles pour un travail d'accueil en cas de grève au cas où leur emploi de temps le permettrait ?

La liste des communes concernées vous sera communiquée dans les meilleurs délais. Les municipalités conviendront avec les étudiants intéressés de l'organisation de l'accueil auquel vos étudiants contribueront. Les maires disposent de tous les documents administratifs nécessaires.

La réponse de vos étudiants est souhaitée pour le 23 janvier 2009 aux contacts suivants :

Téléphone : Madame Nourry – 02.41.74.34.57  
Messagerie : [ce.cabinet49@ac-nantes.fr](mailto:ce.cabinet49@ac-nantes.fr)  
Courrier : Madame l'Inspectrice d'Académie  
Cabinet  
15 bis rue Dupetit Thouars  
49047 Angers Cedex

Par avance, je vous remercie et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.



Françoise Fourneret